



2
Jours

Les collectivités territoriales et l'emprunt

dans SECTEUR PUBLIC - GESTION ET ORGANISATION / Réf : PUBLI-GEOR-02

Objectifs de la formation

- Gérer les produits innovants
- Éviter les risques

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Examiner le contexte : crise du financement du secteur local

- Baisse des dotations de l'Etat
- Evolution de la réglementation internationale du secteur bancaire

2. Identifier les caractéristiques de la dette locale

- Evolution de la dette
- La structure de la dette et la liberté d'emprunter
- Le cadre juridique applicable

3. Examiner les caractéristiques du financement du secteur local

- Les difficultés des financements adaptés aux investissements publics
- Les réponses et alternatives apportées par les collectivités

Jour 1 - Après-midi

4. Identifier recours aux agences de notation financière



- Les raisons du recours à la notation (diversifier les sources de financement...)
- La méthode d'évaluation
- La perspective de la note

5. Identifier les actions possibles contre les banques en cas de produits structurés

- Notion de produits structurés
- Les obligations des prestataires de services d'investissement
- Les obligations de l'emprunteur

Jour 2 - Matin

6. Établir la sécurisation du contrat de prêt

- L'analyse de la dette existante, en lien avec les élus
- La mise en concurrence des établissements de crédit
- L'élaboration d'un cahier des charges précis
- La négociation des clauses contractuelles

Jour 2 - Après-midi

7. Examiner le cas des caisses de crédit municipal

- Caractéristiques propres à ces établissements publics
- Les compétences de ces établissements

8. Examiner les retours d'expériences concernant les contrats financiers à risque

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation



Public cible

Cadres et agents territoriaux du service finances, agents du crédit municipal

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Les concepts théoriques seront dispensés par l'alternance de méthodes expositive et interrogative.
- Pour garantir une assimilation optimale, le formateur pourra également proposer des exercices pratiques.

Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Elle pourra prendre l'aspect d'études de cas ou de quiz récapitulatifs.
- Des travaux pratiques évalués pourront également être menés si le thème de la formation et son contenu favorisent leur mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

